

CME du 3 décembre 2024

Motion sur l'ÉPRD 2025 adoptée à l'unanimité

La CME se félicite de la dynamique de recrutement, de fidélisation, de réouverture des lits et de rebond de l'activité permise par la mise en œuvre des « 30 leviers pour agir ensemble ». L'AP-HP a rempli ses engagements pris début 2023 dans le PGFP et contractualisés avec l'État.

La CME constate que, dans le même temps, les pouvoirs publics n'ont pas rempli leur part du contrat en ne finançant pas les mesures salariales nationales ni l'inflation à leurs coûts. Malgré la réalisation d'un plan de performance au-delà de nos engagements, il en résulte que, à l'instar des autres CHU, l'AP-HP, non seulement ne diminue pas son déficit, mais l'aggrave, mettant ainsi en danger sa capacité d'investissement. Le risque est très fort que ces difficultés empirent en 2025 si rien n'est changé à ce sous-financement et que s'y ajoutent d'autres incertitudes (écart croissant entre tarifs et coûts des activités, financement de la hausse des cotisations de retraite des agents de la fonction publique...)

Dans ces conditions, la CME soutient le choix du directeur général de poursuivre en 2025 la mise en œuvre des « 30 leviers » afin de poursuivre la réouverture de nos lits et notre rebond d'activité, ainsi que de maintenir le niveau de nos investissements. C'est le seul choix possible pour répondre aux besoins encore insuffisamment couverts de la population.

Toutefois, la CME ne peut approuver l'ÉPRD 2025 que sous réserve du financement par l'État de l'ensemble des charges exogènes pesant sur l'AP-HP et de la mise à niveau des tarifs en fonction des coûts réels des activités. Ces réserves ne pourront être levées qu'au vu du PGFP 2025-2028, que la CME souhaite pouvoir examiner au plus tard au printemps 2025.